

TIJDSCRIFT

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

MUNT- en PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK:

„Concordia res parvae crescunt”

TE

AMSTERDAM



1^e Jaargang

AMSTERDAM
G. THEOD. BOM EN ZOON

1893

**Des connaissances requises des aspirants
conseillers et maîtres généraux des
monnaies, au commencement du
XVIII^e siècle, dans les Pays-Bas
espagnols et du serment des
monnayeurs brabançons
et hollandais.**

Les aspirants conseillers et maîtres généraux des monnaies dans les Pays-Bas espagnols étaient, avant d'être admis à remplir leurs délicates fonctions, soumis à un examen préalable concernant les connaissances jugées les plus indispensables au bon exercice de leurs charges.

M. GÉNARD, dans son *Hôtel des monnaies d'Anvers*, a publié jadis une liste des questions qu'il était loisible aux examinateurs de poser aux récipiendaires. Nous avons retrouvé aux archives générales du royaume de Belgique, chambre des comptes, carton n^o. 64, non seulement toute la série de ces questions, mais encore leurs solutions types.

Ce document, qui permet de se rendre un

compte exact du degré d'instruction que l'on réclamait, il n'y a pas deux cents ans, des hauts fonctionnaires placés à la tête de l'administration de la monnaie dans les provinces belgiques, nous paraît assez intéressant, ne fut-ce qu'à ce seul point de vue, pour mériter d'être reproduit en toute son intégralité dans un recueil numismatique. Le voici textuellement transcrit :

Points sur lesquels les prétendants à l'office de conseiller et maître général des monnoyes de Sa Majesté devroient être interrogez et examinez comme estants les plus essentiels à la connaissance de la charge.

I.

D. Premièrement quels sont les mots significatifs par lesquels on exprime les degrez qualitez ou valeurs intrinsique de l'or et de l'argent ?

R. Les mots significatifs sont marc, onces, esterlins, et as. Il faut 32 as pour un esterlin, 20 esterlins composent une once et huit onces un marc; ainsy se divise le marc d'œuvre. Les mots significatifs de l'or sont carats et grains; les mots significatifs de l'argent sont deniers et grains. Chaque carat at 12 grains, 12 grains composent un carat et 24 carats composent un marc fin en or. Chaque denier at 24 grains, 24 grains composent un denier et 12 deniers un marc d'argent fin.

2.

D. A combien de carats monte l'or fin et a combien de deniers monte l'argent fin?

R. L'or fin monte à 24 carats et l'argent fin à 12 deniers.

3.

D. Un marc d'or est réglé par les instructions données aux modernes maîtres particuliers des monnoyes de Sa Majesté à 356 fl. 13 sols, et le marc d'argent fin est réglé à 23 flor. 13 sols; quelle est maintenant la disproportion de l'une matière à l'autre, c'est-à-dire combien de marcs d'argent faut-il avoir pour justement trouver la valeur d'un marc d'or.

R. La disproportion de l'or à l'argent est de 15 marcs 0 deniers $23 \frac{65}{473}$ grains.

4.

D. Dans nos principales espèces d'argent, quoyque différentes en aloy, il y at aucune disproportion au regard de leur bonté intrinsique, mais il y at partout en ce regard une égalité de valeur quoy qu'il y ait extrinsiquement de la différence; de quelle manière pourrat'on reconnoitre la vérité de cette sustenue et principalement dans les espèces de ducats et patacons, comme estans les premières d'entre nos monnoyes d'argent?

R. Il y a extrinsiquement de la différence, c'est une vérité car un ducaton pèse plus qu'un pattacon, cependant il y a partout une égalité de valeur au regard de leur bonté instrinsique car 80 ducaton contient argent fin 10 marc, 0 deniers $7 \frac{450569}{195313}$ et 100 pattacons contient argent fin 10 marc, 0 deniers $7 \frac{4937}{7168}$ grains et font 240 florins chacune espèce.

5.

D. En un marc vont $7 \frac{13873}{25920}$ ducaton monnoyez et iceulx sont de 11 deniers et 8 grains en alloy; l'on eschille chaque ducaton à 3 fl. argent de change. A combien viendra précisément un semblable marc de ducaton.

R. 22 florins, 12 sols $\frac{4}{9}$ mites.

6.

D. Ensuite de la évaluation précédente un marc d'argent fin a esté réglé à 23 florins 7 sols, sur ce prix combien vaudra un marc de 11 deniers et 8 grains qui est le pied des ducaton?

R. 22 florins, 1 sol, $2\frac{2}{3}$ mites.

7.

D. Comme l'on voit par les deux précédents calculs qu' entre un marc d'argent à 11 deniers et 8 grains, converti en ducaton et entre un

marc de pareil titre en simple masse, il s'y trouve de la différence, d'où est ce que vient cette différence, à scavoir que le marc converty en ducats vaut 11 sols 2 $\frac{7}{8}$ mites plus que l'autre marc en simple masse ?

R. La différence est que le marc d'œuvre a payé les frais de la fabrique, droit seigneurial, salaire des ouvriers, les gages et profit du maistre particulier.

8.

D. Mais par la dernière évaluation, en conformité du placart et des instructions donnés aux modernes maistres particuliers des monnoyes de Sa Majesté, un marc d'argent fin est fixé et haussé à 23 fl., 13 sols, si sa dicte Majesté trouveroit convenir d'ordonner une pièce nouvelle de (par exemple) 3 florins, 4 pattars argent de change et de 11 deniers en aloy, combien de semblables pièces devoit-il avoir dans un marc pour précisément encore trouver la différence de 11 sols 2 $\frac{7}{8}$ mites ?

R. Il devoit avoir $6 \frac{26197}{27648}$ pièces au marc à 3 flor., 4 sols et a 10 deniers de titre.

9.

D. Par les édicts du Roy très chrestien émanés en France, pour la fabrique des louys d'argent, ils sont ordonnez du poids de 21 deniers, 8 grains trébuchant chacun et de 8

pièces et $\frac{11}{12}$ de pièce de taille au marc, au remède de $\frac{1}{12}$ de pièce et de 2 grains de fin par marc; combien par rapport à la taille doit peser une semblable pièce, poid de par deça, et combien doit-il avoir au marc par rapport au poid trébuchant de la pièce de 21 deniers 8 grains?

R. Doit peser poid de France 21 deniers 12 $\frac{74}{107}$ grains et poid de par deça, 17 esterlins 300 et $\frac{22}{107}$ partie d'as et doit avoir 9 pièces au marc. Nota que le poid de France se divise en 8 onces, l'once en 8 gros, le gros en 3 deniers, le denier en 24 grains.

10.

D. Comme l'on void par les précédents calculs que les pièces en taille au marc sont plus fortes que les pièces trébuchans l'on demande d'où procède cette différence et pourquoy?

R. Cette différence procède de ce que si de 9 pièces était soustrait $\frac{1}{12}$, il restoit 8 $\frac{11}{12}$ pièces au marc, ainsy l'on découvre que ledict $\frac{1}{12}$ rest au profit du Roy.

11.

D. S'il arrivoit que quelques negotians offriroient de faire livrer es monnoyes de Sa Majesté une quantité d'argent (par exemple) 30.000

marcs a 6 deniers, 16 grains de titre ou alloy et qu'ils pretendroient d'en recevoir 14 flor. $11\frac{1}{2}$ sols par marc, recevant le dicts prix en escalins à $6\frac{1}{2}$ sols et que ladicte matière seroit converty en pièces de 4 et 2 pattars, l'on demande comment devroit on regler lesdicts espèces pour les légalement proportionner, et par icelles trouver quelque convenance tant pour Sa Majesté que pour lesdicts livreurs; nota que les pièces de 4 et 2 pattars ont esté réglé à 50 et 100 pièces au marc et à 4 d. $16\frac{1}{2}$ grains en aloy du temps de l'argent de change, les escalins à 6 sols?

R. Les pièces de 4 et 2 pattars deverions estre de 4 deniers, 7 grains en alloy et aussy sur ce pied Sa Majesté et les livreurs trouveront leurs convenances.

12.

D. Dans l'ouverture d'une boîte du maistre particulier de la monnoye, on fait, entre autres, une examination du poid de toutes les espèces ouvrées pendant le cours d'icelle boîte; suppose qu'il y a faite la quantité de 32521 marcs netto en ducaton et que l'on a pesé 8 différentes marcs dont le premier marc vient trop escart $17\frac{1}{2}$ as, le deuxiesme, $4\frac{3}{4}$ as; le troiesme 21 as; le quatriesme $9\frac{1}{4}$ as; le cinquesme 24 as, le sixiesme 19 as, le septiesme 11 as, le huictiesme $0\frac{3}{4}$ as, en tout $107\frac{1}{4}$ as;

a combien viendrait ces dictes escarcités sur le marc en prenant un marc commun de huit, et par conséquent combien de marcs en resultera-t-il sur la dicte nette quantité de 32521 marcs au profit de Sa Majesté?

R. Les dictes escarcitez 3 sur le marc commun de 8, sont 13 as et $\frac{13}{32}$ d'as. Il en resultera 85 marcs, 1 once, 4 esterlins 16 as et $\frac{21}{31}$ as.

13.

D. Il arrive assez souvent qu'à l'ouverture d'une boîte quand on va faire l'examination générale qu'il ne s'y trouve point un entier marc de souverains d'or et en tel cas si l'on n'y trouveroit que 16 pièces et si icelles peseroient 5 onces 15 esterlins 12 as, à combien viendrait la légèreté des dictes 16 souverains sur un entier marc. Nota que 22 $\frac{466}{5733}$ pièces font un marc accomply?

R. L'escarceté seroit sur un marc 24 as et $\frac{4264}{5733}$ partie d'un as trop légère sur le marc.

14.

D. Un marc de pattacons comprend 8 $\frac{29192}{41151}$ pièces combien en est le juste poid d'une seule pièce que l'on appelle l'ajustoir et de suite combien doit aussi estre la $\frac{29192}{41151}$ partie d'un pattacon que l'on nomme serre marc?

R. Le juste poid est 18 esterlin 11 as et $\frac{61}{70}$ d'un as qui est l'ajustoir et le serre marcq doit peser 13 esterlins, 1 as et $\frac{13717}{48095}$ partie d'un as.

15.

D. Il y a un marcq d'or de 24 carats et un marc de 18 carats, combien faudra-t-il de l'un et de l'autre or pour en faire un marc de 22 carats et trois quarts d'un grains ainsy que doit estre l'éguille ou le pied de nos souverains ?

La réponse à cette question est omise.

16.

D. Quand ou fait l'examination d'une boite si l'on y trouveroit estre travaillé en souverains d'or la quantité de 1544 marcs 4 onces netto tenants en aloy 22 carats et $\frac{3}{4}$ grains iceux reduits en or fin; combien de marcs en resulterait-il et de suite combien profiteroit Sa Majesté pour son droit seigneurial en lui payant pour chaque marc 37 sols et 40 mites comme cela at esté réglé cy-devant.

R. Lesdicts 1544 marcs 4 onces feront or fin 1419 marcs 19 carats $6\frac{3}{8}$ grains; la réponse à la seconde partie de la question, que l'on obtient et multipliant le premier résultat par 37 sols, 40 mites est omise sur l'original.

D. Il est dit par les instructions des monnoyes que lorsque les escarcitez trouvez en poid dans l'examination générale ne reviennent point à la moitié des escarcitez trouvez dans la brevette du garde que, pour lors, l'on doit prendre la juste moitié tenue au brevette ou notice du garde, supposé que ledict escarcité seroit 37 as et $\frac{7}{46}$ d'un as, l'on demande quel est la juste moitié desdicts escarcitez scavoir de $37\frac{7}{46}$?

R. La moitié c'est 18 as et $\frac{53}{92}$ d'un as.

Les ouvriers que les maitres de la monnaie avaient sous leurs ordres étaient soumis à un examen pratique. L'on connaît, par exemple, pour l'atelier d'Anvers toute une série de jetons d'argent, la plupart gravés au trait, preuves (proef) du savoir faire de nos monnayeurs.

Le Serment des monnayeurs brabançons fut fondé en 1291 par le duc Jean 1^{er}. Il comptait quatre vingt dix membres, capables, chacun, d'ouvrer, en un jour, six marcs d'argent en plaques. Jean II, sept ans plus tard, l'augmenta de deux cents nouveaux compagnons, ce qui en porte le nombre total à deux cent quatre

vingt-dix et non à deux cents comme l'avancent presque tous les auteurs.

Il était défendu aux membres de la jurande de travailler pour des souverains étrangers. Exception fut faite cependant en faveur du comte de Hollande puisque le serment prêté, à leur entrée dans la corporation, par les monnayeurs brabançons porte: *Je promets et je jure que je serai fidèle au duc de Brabant, mon légitime seigneur et après lui au comte de Hollande.*

Ce fait, qui n'a pas encore été suffisamment mis en lumière, explique pourquoi, alors, qu'en 1367, le duc Albert de Bavière réglementa le corps des monnayeurs de Hollande et de Zélande il reconnut, dans ses états, aux membres du serment de Brabant tous les privilèges dont ils jouissaient dans leur pays.

Le petit nombre des monnoïers nationaux, en Hollande — ils étaient seize en 1439 — ne doit plus surprendre désormais, puisqu'il était permis au comte de faire appel à leurs collègues brabançons.

ALPH. DE WITTE.